



Je pense que mon patron magouille;mais

Par **letbox**, le **18/05/2012** à **19:42**

Bonjour,

je pense que mon patron essaye de mettre en faillite l'entreprise ou je travaille. tt d'abord s'est une entreprise du bâtiment qui a été créée il y a 20 ans dont nous sommes 7 salariés. Mon nouveau patron l'a rachetée il y a 2 ans et depuis nous avons perdu bcp de contrats importants, du coup la semaine dernière il a convié tt le monde à une réunion pour annoncer qu'il veut tous nous passer aux 35h à cause de la baisse de travail et de chiffre d'affaire et qu'en cas de refus il procéderait à des licenciements; (jusqu'à ce que je pense qu'il est dans ses droits !) sauf que: personne n'a constaté d'une baisse de travail!

il faut savoir qu'il a une autre entreprise depuis 2002 ou 2004; qui n'a rien à voir avec le bâtiment avec un salarié, qui depuis 2 ans son salaire est tjs sur nos chantiers, (comment peut-il payer ce salaire ainsi que tt les charges de cette autre entreprise alors que personne n'y travaille?) Je me suis rendu compte cette semaine en travaillant chez un particulier qu'il facture ses clients au nom de sa 1^{er} entreprise, qu'il se fournit en produit et en main d'œuvre avec la 2^{em} entreprise (la mienne) je comprend mieux pk il n'y a pas de rentrée d'argent dans la 2^{em} entreprise et qu'il dit qu'il y a une baisse de chiffre d'affaire et qu'il veut nous passer au 35h avant de nous licencier je pense que mon patron magouille, mais comment en avoir la preuve et si c'est le cas, quoi faire ? et doit-on accepter les 35 h (qui dit baisse de salaire pour les employeurs)

merci de m'avoir lus et de me donner une réponse

Par **pat76**, le **20/05/2012** à **17:57**

Bonjour

Vous devriez aller à l'inspection du travail expliquer la situation et également à un inspecteur des impôts.

Il y a abus de biens sociaux.